Saint-Laurent
Montréal

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

| Séance ordinaire du mardi 5 août 2025 | Résolution: CA25 08 0324 |
|---|---|

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255572001 visant à déclarer Saint-Laurent comme arrondissement allié contre la violence conjugale.

ATTENDU que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

ATTENDU que la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993 ;

ATTENDU que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société ;

ATTENDU que le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que, depuis 2021, la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) au Québec inclut des dispositions spécifiques pour prévenir la violence conjugale en milieu de travail;

ATTENDU que la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des objectifs inscrits au Plan d'action concerté en sécurité urbaine de Saint-Laurent 2025-2030 ;

ATTENDU que le développement d'un meilleur accompagnement auprès des femmes vivant en contexte de violence intrafamiliale est un des objectifs du Plan d'action 2024-2030 du Comité Femmes du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL);

ATTENDU QUE, face à la prévalence de la violence intrafamiliale et la nécessité de développer et d'harmoniser les pratiques d'intervention et de référencement, le Comité Femmes du COSSL et l'Institut de recherche sur l'immigration et les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII) ont lancé, en 2023, un projet de recherche-action pour améliorer l'accès aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence intrafamiliale ;

ATTENDU QUE, lors d'une rencontre du Comité Femmes du COSSL le 12 mai 2025, les membres ont collectivement décidé de déposer une demande afin que l'arrondissement de Saint-Laurent se positionne publiquement contre la violence faite aux femmes et adhère à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Proposé par la conseillère Vana Nazarian ;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil d'arrondissement proclame l'arrondissement de Saint-Laurent arrondissement allié contre la violence conjugale.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 7 août 2025